

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

PROCES-VERBAL N°2020_PV_001

RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU

- Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 41
- Nombre de conseillers en exercice : 41
- Nombre de conseillers présents : 39

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt, le 15 juillet à 19 heures et 0 minute, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, au 3 place de la Manufacture à Rumilly (74150), au 3^e étage dans la salle de l'Albanais, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie le 9 juillet 2020, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

Commune représentée	Civilité	NOM	Prénom	Présent	Absent	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)
BLOYE	Monsieur	DUMONT	Patrick	X		
BOUSSY	Madame	ROUPIOZ	Sylvia	X		
CREMPIGNY BONNEGUETE	Monsieur	ROLLAND	Alain	X		
ETERCY	Monsieur	BASTIAN	Patrick	X		
HAUTEVILLE SUR FIER	Monsieur	LOMBARD	Roland	X		
LORNAY	Madame	KENNEL	Laurence	X		
MARCELLAZ ALBANAIS	Madame	DUVILLARD	Jessy	X		
MARCELLAZ ALBANAIS	Monsieur	LACOMBE	Jean-Pierre	X		
MARIGNY SAINT MARCEL	Monsieur	FAVRE	Jean-Pierre	X		
MASSINGY	Monsieur	BLOCMAN	Jean-Michel	X		
MOYE	Madame	VIBERT	Martine	X		
RUMILLY	Monsieur	HEISON	Christian	X		
RUMILLY	Monsieur	DEPLANTE	Daniel	X		
RUMILLY	Madame	CINTAS	Delphine	X		
RUMILLY	Monsieur	MONTEIRO-BRAZ	Miguel	X		
RUMILLY	Madame	BONANSEA	Monique	X		
RUMILLY	Monsieur	TURK-SAVIGNY	Eddie	X		
RUMILLY	Madame	BOUKILI	Manon	X		
RUMILLY	Monsieur	TRUFFET	Jean-Marc	X		

Commune représentée	Civilité	NOM	Prénom	Présent	Absent	20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)
RUMILLY	Madame	DUMAINE	Fanny	X		
RUMILLY	Monsieur	DUPUY	Grégory	X		
RUMILLY	Madame	STABLEAUX	Marie	X		
RUMILLY	Madame	COGNARD	Catherine	X		
RUMILLY	Madame	CHAL	Ingrid		X	Pouvoir à Marie STABLEAUX
RUMILLY	Monsieur	BUTTIN	Willy	X		
RUMILLY	Monsieur	MORISOT	Jacques	X		
RUMILLY	Monsieur	DULAC	Christian	X		
RUMILLY	Madame	ORSO-MANZONETTA MARCHAND	Pauline		X	Pouvoir à M. Jacques MORISOT
RUMILLY	Monsieur	BERNARD-GRANGER	Serge	X		
RUMILLY	Monsieur	HECTOR	Philippe	X		
RUMILLY	Madame	CHARVIER	Florence	X		
SAINT-EUSEBE	Monsieur	PERISSOUD	Jean-François	X		
SALES	Monsieur	TRANCHANT	Yohann	X		
SALES	Madame	BOUCHET	Geneviève	X		
SALES	Monsieur	BISTON	Sylvain	X		
THUSY	Monsieur	MUGNIER	Joël	X		
VALLIERES-SUR-FIER	Monsieur	RAVOIRE	François	X		
VALLIERES-SUR-FIER	Monsieur	DERRIEN	Patrice	X		
VALLIERES-SUR-FIER	Madame	PAILLE	Françoise	X		
VAULX	Madame	VENDRASCO	Isabelle	X		
VERSONNEX	Madame	GIVEL	Marie-Pierre	X		

Etaient également présents, les conseillers suppléants des communes disposant d'un seul titulaire : ces élus participeront avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si le délégué titulaire de leur commune est absent et s'il n'a pas donné pouvoir à un autre conseiller titulaire.

Commune représentée	Civilité	NOM	Prénom	Présent	Absent
BLOYE	Madame	FAVERON	Séverine		X
BOUSSY	Monsieur	VAUJANY	Francis		X
CREMPIGNY BONNEGUETE	Monsieur	LOBRY	Sylvain		X
ETERCY	Madame	DUVERNET	Françoise		X
HAUTEVILLE SUR FIER	Monsieur	CARLIOZ	Bernard		X
LORNAY	Monsieur	CAMUS	Philippe		X
MARIGNY SAINT MARCEL	Monsieur	LAMBERT	Jean-François		X
MASSINGY	Monsieur	PERRIER	Alain		X
MOYE	Monsieur	BOUVIER	Serge		X
SAINT-EUSEBE	Madame	LE PRINCE	Brigitte		X
THUSY	Madame	CADOUX	Christine		X
VAULX	Madame	MARCHAND	Chantal		X
VERSONNEX	Monsieur	LAPLACE	Robin		X

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence du doyen d'âge (L. 5211-9 du CGCT ; CE, 17 avril 2015, n° 383275) M. Jean-Pierre LACOMBE qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Willy BUTTIN a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

2. ELECTION DU PRESIDENT

Le doyen d'âge préside l'assemblée et procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 39 conseillers présents et a vérifié que la condition de quorum est remplie. Il est rappelé que l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié par l'article 3 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 dispose qu'à compter du 11 juillet et jusqu'au 30 août 2020, ou jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire si celui-ci est prolongé au-delà de cette date, le quorum est fixé au tiers des membres présents, à l'exclusion donc des membres représentés.

Conformément à l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités territoriales :

Le président est l'organe exécutif de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.). Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de l'E.P.C.I..

Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau. Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service.

La délégation de signature donnée au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au président en application de l'article L. 5211-10, sauf si cet organe en a décidé autrement dans la délibération déléguant ces attributions au président. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Il est le chef des services de l'E.P.C.I. et représente celui-ci en justice.

Il rend compte au conseil communautaire des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil communautaire.

✓ **Constitution du bureau de vote**

⇒ **2 assesseurs ont été désignés pour les élections du président et des vice-présidents :**

- MME Geneviève BOUCHET
- MME Marie STABLEAUX

⇒ **2 assesseurs ont été désignés pour les élections des autres membres du bureau et du secrétaire du bureau :**

- M. Yohann TRANCHANT
- M. Daniel DEPLANTE

- ⇒ M. Joël MUGNIER est désigné secrétaire du bureau de vote pour l'ensemble des élections, à l'exception de l'élection du 7^{ème} Vice-président pour laquelle il est candidat.
- ⇒ M. Daniel DEPLANTE est désigné secrétaire du bureau de vote pour l'élection du 7^{ème} Vice-président uniquement.

✓ Déroulement des opérations de vote

Le scrutin s'est déroulé conformément aux règles sanitaires suivantes, dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de COVID-19 :

- *Port du masque individuel ;*
- *Lavage des mains avec une solution hydro alcoolique préalablement au remplissage du bulletin de vote et utilisation d'un stylo personnel pour signature de la feuille d'émargement ;*
- *Manipulation des bulletins au moment du dépouillement et du comptage des votes par une seule personne, le comptage pouvant être validé le cas échéant par une autre personne sans qu'elle n'ait à toucher le bulletin.*

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il est porteur d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui ont été décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en a été fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

M. le doyen d'âge de l'Assemblée a invité ensuite le conseil communautaire à procéder à l'élection du (de la) Président(e). Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT et par renvoi aux articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le(la) président(e) est élu(e) au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant les candidatures de :

- M. Jacques MORISOT, conseiller municipal de Rumilly
- M. Christian HEISON, maire de Rumilly

Il est procédé à l'élection du président à bulletins secrets :

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 41
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 40
- Majorité absolue : 20

NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Christian HEISON	33	Trente-trois
M. Jacques MORISOT	7	Sept

Proclamation de l'élection du Président

M. Christian HEISON a été proclamé président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et a été immédiatement installé.

3. Détermination du nombre de vice-présidents

Rapporteur : M. le président

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, les vice-présidents sont obligatoirement membres du bureau.

Le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant (soit 9 pour la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie) ni excéder quinze vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de vice-présidents supérieur dès lors qu'il ne dépasse pas 30% de l'effectif total et ne soit pas supérieur à quinze. Dans ce cas, le montant des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale (L. 5211-12 du CGCT).

Il est procédé à un vote à main levée.

⇒ **Au vu de ces éléments, le conseil communautaire par :**

- **35 VOIX POUR**
- **0 VOIX CONTRE**
- **6 ABSTENTIONS** (M. Jacques MORISOT avec pouvoir de Mme Pauline ORSO MANZONETTA, M. Christian DULAC, M. Philippe HECTOR, M. Serge BERNARD-GRANGER, Mme Florence CHARVIER)

Fixe à 10 le nombre des vice-présidents.

4. Election des vice-présidents

Rapporteur : M. le président

Conformément au point précédent de l'ordre du jour, et à l'article L. 5211-2 du CGCT et par renvoi aux articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, chaque vice-président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

⇒ Il est demandé au conseil communautaire d'élire successivement chacun des vice-présidents.

4.1 Election du premier vice-président

4.1.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 36
- f. Majorité absolue : 18

NOM ET LE PRENOM DE(S) CANDIDAT(S) (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LACOMBE Jean-Pierre	36	Trente-six

4.1.2 Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. Jean-Pierre LACOMBE a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

4.2 Election du deuxième vice-président

4.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 11
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 30
- f. Majorité absolue : 15

NOM ET LE PRENOM DE(S) CANDIDAT(S) (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Delphine CINTAS	30	Trente

4.2.2 Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Mme Delphine CINTAS a été proclamée deuxième vice-présidente et immédiatement installée.

4.3 Election du troisième vice-président

4.3.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 9
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 32
- f. Majorité absolue : 16

NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LOMBARD Roland	32	Trente-deux

4.3.2 Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. LOMBARD Roland a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

4.4 Election du quatrième vice-président

4.4.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 7
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 34
- f. Majorité absolue : 17

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
KENNEL Laurence	33	Trente-trois

⇒ Mme VIBERT Martine n'étant pas candidate a reçu 1 (une) voix.

4.4.2 Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Mme Laurence KENNEL a été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.

4.5 Election du cinquième vice-président

4.5.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 6
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 35
- f. Majorité absolue : 18

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RAVOIRE François	35	Trente-cinq

4.5.2 Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M. François RAVOIRE a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

4.6 Election du sixième vice-président

4.6.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 11
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 30
- f. Majorité absolue : 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOUKILI Manon	30	Trente

4.6.2 Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Mme Manon BOUKILI a été proclamée **sixième** vice-présidente et immédiatement installée.

4.7 Election du septième vice-président

⇒ **M. Joël MUGNIER** étant candidat à cette élection du septième vice-président, **M. Daniel DEPLANTE** est désigné secrétaire du bureau de vote à sa place pour cette élection.

4.7.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 11
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 30
- f. Majorité absolue : 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MUGNIER Joël	29	Vingt-neuf

⇒ Mme GIVEL Marie n'étant pas candidate a reçu 1 (une) voix.

4.7.2 Proclamation de l'élection du septième vice-président

M. Joël MUGNIER a été proclamé **septième** vice-président et immédiatement installé.

4.8 Election du huitième vice-président

⇒ **M. Joël MUGNIER** réintègre son poste de secrétaire du bureau de vote pour la suite des élections.

4.8.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 40
- f. Majorité absolue : 20

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BASTIAN Patrick	1	Un
DEPLANTE Daniel	25	Vingt-cinq
GIVEL Marie	14	quatorze

4.8.2 Proclamation de l'élection du huitième vice-président

M. Daniel DEPLANTE a été proclamé **huitième** vice-président et immédiatement installé.

4.9 Election du neuvième vice-président

4.9.1 Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 41
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Nombre de votes blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 39
- Majorité absolue : 20

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BUTTIN Willy	28	Vingt-huit
HECTOR Philippe	10	Dix

⇒ Mme GIVEL Marie n'étant pas candidate a reçu 1 (une) voix.

4.9.2 Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

M. Willy BUTTIN a été proclamé **neuvième** vice-président et immédiatement installé.

4.10 Election du dixième vice-président

4.10.1 Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 41
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 6
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 35
- Majorité absolue : 18

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TRANCHANT Yohann	34	Trente-quatre

⇒ Mme GIVEL Marie n'étant pas candidate a reçu 1 (une) voix.

4.10.2 Proclamation de l'élection du dixième vice-président

M. Yohann TRANCHANT a été proclamé **dixième** vice-président et immédiatement installé.

5. Election des autres membres du bureau

Rapporteur : M. /Mme le(la) président(e)

Conformément aux statuts (article 14) de la Communauté de Communes :

"Chaque commune membre de la Communauté de Communes devra obligatoirement être représentée par un représentant, élu municipal, au sein du bureau. La commune dont est issue le Président se verra attribuer un siège supplémentaire au sein du bureau.

Le conseil communautaire élit en son sein un bureau composé :

- d'un Président
- de Vice-présidents
- d'un secrétaire
- de membres

Le conseil communautaire peut déléguer au Président et au bureau tous pouvoirs d'administration et de gestion par une délégation spéciale ou permanente dont il fixe les limites. Lors de chaque réunion obligatoire, le Président rend compte au conseil communautaire des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil communautaire.

Seul le conseil communautaire est compétent pour :

- le vote du budget de l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances.
- l'approbation du compte administratif
- les dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- l'adhésion de l'établissement à un établissement public
- la délégation de la gestion d'un service public
- les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire.

Le bureau se réunit aussi souvent que nécessaire pour l'exercice de ses attributions. Il peut s'adjoindre, à titre consultatif, toute personne compétente qu'il jugera utile.

Les délibérations du bureau sont prises dans les mêmes conditions que celles prévues pour le conseil communautaire. »

Rappels : L'article 15 des statuts précise : « *Le Conseiller Départemental peut être membre du conseil communautaire et du bureau. Il devra pour cela être élu par le conseil municipal d'une commune membre. Il fera alors partie des délégués de sa commune d'élection* ».

Le conseil communautaire est ici informé que l'article L5211-11-3 du CGCT, créé par la loi du 29 décembre 2019 (dite Engagement et proximité), prévoit que : « *La création d'une conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.*

Aussi, conformément à l'article L.5211-11-3 sus visé, si l'ensemble des maires des communes membres ne sont pas membres du bureau, la Communauté de communes créera ultérieurement une conférence des maires.

Les autres membres composant le bureau (en plus du (de la) Président(e) et des Vice-président(e)s) sont élus par le conseil communautaire au scrutin secret uninominal à trois tours et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

⇒ **Il est demandé au conseil communautaire d'élire :**

- ✓ **Successivement** chacun des membres du bureau
- ✓ **Un secrétaire** parmi les membres du bureau

⇒ 2 assesseurs ont été désignés pour les élections des autres membres du bureau :

- M. Yohann TRANCHANT
- M. Daniel DEPLANTE

5.1 Election du représentant de la commune de BLOYE

5.1.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 40
- f. Majorité absolue : 20

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick DUMONT	40	Quarante

5.1.2 Proclamation de l'élection du représentant de la commune de BLOYE

M. Patrick DUMONT a été proclamé représentant de la commune de BLOYE au sein du bureau communautaire.

5.2 Election du représentant de la commune de BOUSSY

5.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 38
- f. Majorité absolue : 19

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROUPIOZ Sylvia	38	Trente-huit

5.2.2 Proclamation de l'élection du représentant de la commune de BOUSSY

Mme Sylvia ROUPIOZ a été proclamée représentante de la commune de BOUSSY au sein du bureau communautaire.

5.3 Election du représentant de la commune de CREMPIGNY-BONNEGUETE

5.3.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 41
- f. Majorité absolue : 21

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROLLAND Alain	41	Quarante-et-un

5.3.2 Proclamation de l'élection du représentant de la commune de

M. Alain ROLLAND a été proclamé représentant de la commune de CREMPIGNY-BONNEGUETE au sein du bureau communautaire.

5.4 Election du représentant de la commune d'ETERCY**5.4.1 Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 40
- f. Majorité absolue : 20

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BASTIAN Patrick	40	Quarante

5.4.2 Proclamation de l'élection du représentant de la commune d'ETERCY

M. BASTIAN Patrick a été proclamé représentant de la commune d'ETERCY au sein du bureau communautaire.

5.5 Election du représentant de la commune de MARIGNY-SAINT-MARCEL**5.5.1 Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 40
- f. Majorité absolue : 20

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FAVRE Jean-Pierre	40	Quarante

5.5.2 Proclamation de l'élection du représentant de la commune de MARIGNY-SAINT-MARCEL

M. FAVRE Jean-Pierre a été proclamé représentant de la commune de MARIGNY-SAINT-MARCEL au sein du bureau communautaire.

5.6 Election du représentant de la commune de MASSINGY**5.6.1 Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 39
- f. Majorité absolue : 20

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BLOCMAN Jean-Michel	39	Trente-neuf

5.6.2 Proclamation de l'élection du représentant de la commune de MASSINGY

M. BLOCMAN Jean-Michel a été proclamé représentant de la commune de MASSINGY au sein du bureau communautaire.

5.7 Election du représentant de la commune de MOYE

5.7.1 Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 41
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 38
- Majorité absolue : 19

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VIBERT Martine	38	Trente-huit

5.7.2 Proclamation de l'élection du représentant de la commune de MOYE

Mme VIBERT Martine a été proclamé(e) représentant(e) de la commune de MOYE au sein du bureau communautaire.

5.8 Election du représentant de la commune de RUMILLY

5.8.1 Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 41
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 4
- Nombre de votes blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 34
- Majorité absolue : 17

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Eddie TURK-SAVIGNY	34	Trente-quatre

5.8.2 Proclamation de l'élection du représentant de la commune de RUMILLY

M. Eddie TURK-SAVIGNY a été proclamé représentant de la commune de RUMILLY au sein du bureau communautaire.

5.9 Election du représentant de la commune de SAINT-EUSEBE**5.9.1 Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 36
- f. Majorité absolue : 18

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-François PERISSOUD	36	Trente-six

5.9.2 Proclamation de l'élection du représentant de la commune de SAINT-EUSEBE

M. Jean-François PERISSOUD a été proclamé représentant de la commune de SAINT-EUSEBE au sein du bureau communautaire.

5.10 Election du représentant de la commune de VAULX**5.10.1 Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 6
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 35
- f. Majorité absolue : 18

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Isabelle VENDRASCO	35	Trente-cinq

5.10.2 Proclamation de l'élection du représentant de la commune de VAULX

Mme Isabelle VENDRASCO a été proclamée représentante de la commune de VAULX au sein du bureau communautaire.

5.11 Election du représentant de la commune de VERSONNEX**5.11.1 Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 7
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 34
- f. Majorité absolue : 17

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GIVEL Marie	34	Trente-quatre

7. Proclamation des résultats :

Sont proclamés en qualité de :

- **Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie :**
M. Christian HEISON

- **Premier vice-président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie :**
M. Jean-Pierre LACOMBE

- **Deuxième vice-présidente de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie :**
MME Delphine CINTAS

- **Troisième vice-président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie :**
M. Roland LOMBARD

- **Quatrième vice-présidente de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie :**
MME Laurence KENNEL

- **Cinquième vice-président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie :**
M. François RAVOIRE

- **Sixième vice-présidente de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie :**
MME Manon BOUKILI

- **Septième vice-président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie :**
M. Joël MUGNIER

- **Huitième vice-président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie :**
M. Daniel DEPLANTE

- **Neuvième vice-président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie :**
M. Willy BUTTIN

- **Dixième vice-président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie :**
M. Yohann TRANCHANT

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions : Ils sont membres du bureau qui est complété en application des statuts de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie par un représentant des communes dont les délégués ne sont ni président, ni vice-président, à savoir :

1.	M.	Patrick DUMONT	délégué de la commune de BLOYE
2.	MME	Sylvia ROUPIOZ	déléguée de la commune de BOUSSY
3.	M.	Alain ROLLAND	délégué de la commune de CREMPIGNY-BONNEGUETE
4.	M.	Patrick BASTIAN	délégué de la commune d'ETERCY
5.	M.	Jean-Pierre FAVRE	délégué de la commune de MARIGNY-SAINT-MARCEL
6.	M.	Jean-Michel BLOCMAN	délégué de la commune de MASSINGY
7.	MME	Martine VIBERT	déléguée de la commune de MOYE
8.	M.	Eddie TURK-SAVIGNY	délégué de la commune de RUMILLY
9.	M.	Jean-François PERISSOUD	délégué de la commune de SAINT-EUSEBE
10.	MME	Isabelle VENDRASCO	déléguée de la commune de VAULX
11.	MME	Marie GIVEL	déléguée de la commune de Versonnex

Est proclamé en qualité de :

- **Secrétaire du Bureau de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie :**
M. Eddie TURK-SAVIGNY

Le présent procès-verbal dressé et clos le 16 juillet 2020 à 00 heure 5 minutes, en double exemplaire, est signé par les membres du bureau et par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires présents ou représentés, de leurs suppléants.

Le doyen d'âge du conseil communautaire : M. Jean-Pierre LACOMBE

Les assesseurs :



⇒ Les 2 assesseurs désignés pour les élections du président et des vice-présidents :

- MME Geneviève BOUCHET

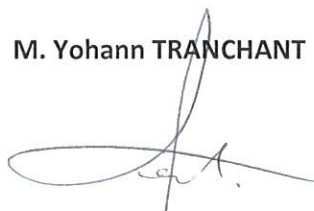


- MME Marie STABLEAUX



⇒ Les 2 assesseurs désignés pour les élections des autres membres du bureau et du secrétaire du bureau :

- M. Yohann TRANCHANT

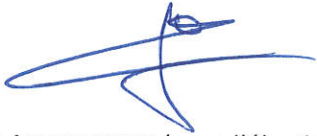


— M. Daniel DEPLANTE



Les secrétaires du bureau de vote :

⇒ M. Joël MUGNIER (pour l'ensemble des élections à l'exception de l'élection du 7^{ème} vice-président)














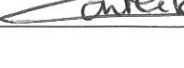


⇒ M. Daniel DEPLANTE (pour l'élection du 7^e vice-président)



Le président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie : M. Christian HEISON



Les membres titulaires du conseil communautaire [ou leur(s) représentant(s)] :

Commune représentée	NOM	Prénom	Emargement
BLOYE	DUMONT	Patrick	
BOUSSY	ROUPIOZ	Sylvia	
CREMPIGNY BONNEGUETE	ROLLAND	Alain	
ETERCY	BASTIAN	Patrick	
HAUTEVILLE SUR FIER	LOMBARD	Roland	
LORNAY	KENNEL	Laurence	
MARCELLAZ ALBANAIS	DUVILLARD	Jessy	
MARCELLAZ ALBANAIS	LACOMBE	Jean-Pierre	
MARIGNY SAINT MARCEL	FAVRE	Jean-Pierre	
MASSINGY	BLOCMAN	Jean-Michel	
MOYE	VIBERT	Martine	
RUMILLY	HEISON	Christian	
RUMILLY	DEPLANTE	Daniel	
RUMILLY	CINTAS	Delphine	
RUMILLY	MONTEIRO-BRAZ	Miguel	

Commune représentée	NOM	Prénom	
RUMILLY	BONANSEA	Monique	
RUMILLY	TURK-SAVIGNY	Eddie	
RUMILLY	BOUKILI	Manon	
RUMILLY	TRUFFET	Jean-Marc	
RUMILLY	DUMAINE	Fanny	
RUMILLY	DUPUY	Grégory	
RUMILLY	STABLEAUX	Marie	
RUMILLY	COGNARD	Catherine	
RUMILLY	CHAL	Ingrid	Absente – pouvoir à Mme Marie STABLEAUX
RUMILLY	BUTTIN	Willy	
RUMILLY	MORISOT	Jacques	
RUMILLY	DULAC	Christian	
RUMILLY	ORSO-MANZONETTA MARCHAND	Pauline	Absente – pouvoir à M. Jacques MORISOT
RUMILLY	BERNARD-GRANGER	Serge	
RUMILLY	HECTOR	Philippe	
RUMILLY	CHARVIER	Florence	
SAINT-EUSEBE	PERISSOUD	Jean-François	
SALES	TRANCHANT	Yohann	
SALES	BOUCHET	Geneviève	
SALES	BISTON	Sylvain	
THUSY	MUGNIER	Joël	
VALLIERES-SUR-FIER	RAVOIRE	François	
VALLIERES-SUR-FIER	DERRIEN	Patrice	
VALLIERES-SUR-FIER	PAILLE	Françoise	
VAULX	VENDRASCO	Isabelle	
VERSONNEX	GIVEL	Marie-Pierre	